

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

Convocation du mercredi 13 décembre 2023

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 19

Qui ont délibéré 28

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

Délibération 231221D014

Classification : 5.7.8 – Intercommunalité, autres

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRITAULT, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents : M. Olivier BLAISE (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER), M. Alain BOURGET (pouvoir à M. Maurice PERRION), Mme Nathalie ROZÉ (pouvoir à M. Philippe ROBIN), M. Stéphane HÉAS (pouvoir à M. Thierry KERLOC'H), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Michel MATHÉ, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL (pouvoir à M. Guillaume NIEL), M. Julien ROUSSEAU (pouvoir à M. Bertrand LERAY), M. David TOURNEFIER (pouvoir à Mme Valérie PRONO), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Gaëtan GROIZEAU).

Secrétaire de séance : Mme Déborah SIDDI.

CONVENTION ÉCOLE DE MUSIQUE UNI-SONS

Les communes de Ligné et Le Cellier ont décidé de soutenir financièrement la création d'une école de musique associative, dénommée UNI SONS.

Au cours des derniers mois, une concertation a été menée avec les représentants de l'association afin d'établir une convention formalisant les engagements de l'Ecole de musique, d'une part, et des communes adhérentes, d'autre part.

Cette convention précise notamment que les objectifs de l'Ecole de musique sont les suivants :

- Propager le goût de la musique instrumentale et vocale,
- Développer et perfectionner les dispositions musicales de tous et en particulier des jeunes,
- Inciter à la pratique collective,
- Former des musiciens afin d'améliorer qualitativement les effectifs des ensembles musicaux du territoire, quel que soit leur style,
- Préparer éventuellement l'entrée d'élèves dans les conservatoires de musique,
- Elever le niveau artistique des différentes générations et, par là-même, sensibiliser la population à la pratique musicale amateur,
- Susciter l'envie, éveiller le désir de l'enfant et de l'adolescent par la mise en œuvre d'approches pédagogiques fondées sur les spécificités et la diversité des esthétiques et des pratiques,
- Rendre prioritaire le « jouer et chanter ensemble » dans la pluralité des répertoires et des styles.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ladite convention, établie pour une durée d'un an reconductible 2 fois (soit une durée maximale de 3 ans), avec une participation financière annuelle basée sur un montant de 2,55 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet de convention proposé et autorise le Maire à signer ladite convention.

Vote : 28 voix pour



Le Maire,
Maurice PERRION

La secrétaire de séance
Déborah SIDDI

Publié sur le site de la commune le